

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

**Membres absents** :

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Bibliothèque municipale - Demandes de subventions pour l'informatisation des fonds anciens**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention de pôle associé documentaire qu'elle a passée avec la Bibliothèque Nationale de France (BNF), la Ville souhaite poursuivre l'informatisation de ses fonds anciens.

Les objectifs de cette conversion rétrospective sont, d'une part, de participer au Catalogue Collectif de France, en partenariat avec la BNF, afin de faire connaître la richesse des collections dijonnaises à un public de chercheurs, d'autre part, d'enrichir le catalogue informatisé de la Bibliothèque municipale par le transfert de toutes les informations bibliographiques et d'exemplaires figurant actuellement dans un fichier « papier ».

La Ville avait bénéficié d'un financement exceptionnel de la BNF pour une première opération de conversion rétrospective de ses fonds patrimoniaux dans les années 1990, terminée en 1999. En 2006, la BNF a décidé de relancer un plan triennal national d'aide financière pour une nouvelle phase de « rétroconversion » des collections conservées dans les différentes bibliothèques françaises. Dans le cadre de ce nouveau Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit (P.A.P.E.), seuls les documents antérieurs à 1914 sont concernés. Ces documents (monographies et brochures) représentent 30 000 fiches parmi les 50 000 environ du fichier « papier » restant à intégrer au catalogue informatisé.

Compte tenu du nombre important de volumes à traiter, et après expertise faite avec un conservateur de la BNF, il apparaît souhaitable de confier cette opération à une société spécialisée dans le catalogage rétrospectif, étant entendu que les phases de préparation et de vérification de cette opération seront prises en charge par le personnel de la Bibliothèque municipale. Une consultation par marché à procédure adaptée sera lancée pour choisir le prestataire de service.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 45 000 € sur les exercices 2007 et 2008, dont la moitié serait prise en charge par la BNF. Le montant des participations de la BNF et de la Ville s'élèverait respectivement à 20 000 € et 8 000 € en 2007, 2 500 € et 14 500 € en 2008.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter les subventions susceptibles d'être accordées par la Bibliothèque Nationale de France ainsi que tous organismes ou collectivités pour la conversion rétrospective des fonds anciens de la Bibliothèque municipale ;

2- dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville en 2007 et 2008 ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 SEP. 2007

